



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS AU 1<sup>ER</sup> CONCOURS INTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – SESSION 2018**

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse,**

Vu l'arrêté du 24 décembre 1992 fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles,

Vu la note de service n°2017 – 125 du 18 juillet 2017 précisant les modalités d'organisation des recrutements de la session 2018.

**ARRETE**

- ARTICLE 1 : Le registre des inscriptions au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles, session 2018 sera ouvert dans le département de Vaucluse du mardi 12 septembre 2017, à partir de 17 heures, au jeudi 12 octobre 2017, 17 heures, heure de Paris.
- ARTICLE 2 : L'inscription s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac1>.
- ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 5 septembre 2017

**Christian PATOZ**



**ARRETE PORTANT ORGANISATION DU JURY DU PREMIER CONCOURS INTERNE  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – SESSION 2018**

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale,**

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 1992 modifié  
Vu la note de service n°2017 – 125 du 18 juillet 2017 précisant les modalités d'organisation des recrutements de la session 2018.

ARRETE

- ARTICLE 1 : Un concours interne public et privé de recrutement de professeurs des écoles est organisé dans le département de VAUCLUSE pour l'année 2018.
- ARTICLE 2 : Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront à la DSDEN de Vaucluse **le lundi 19 mars 2018 et le jeudi 22 mars 2018.**  
Les candidats seront convoqués individuellement.
- ARTICLE 3 : Les travaux du jury d'admissibilité se dérouleront **le mardi 20 mars** à 14 heures à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse sous la présidence de Monsieur le directeur académique ou son représentant.  
Le jury statuera sur l'admissibilité des candidats.  
Les résultats de l'admissibilité seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse le **mardi 20 mars** à 17 heures.
- ARTICLE 4 : Les travaux du jury d'admission se dérouleront **le jeudi 22 mars** à 14 heures.  
Le jury statuera sur l'admission des candidats de l'enseignement public et de l'enseignement privé.
- ARTICLE 5 : Les résultats seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse **le jeudi 22 mars** à 16 heures.
- ARTICLE 6 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.



**Christian PATOZ**